

Séance du mardi 1<sup>er</sup> mars 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	34	35

Date de la convocation
19 février 2016

Acte rendu exécutoire  
Après télétransmission

--

et publication

2 mars 2016
-------------

L'an deux mille seize et le mardi premier mars, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITERRAND et sur sa convocation.

**Étaient présents :** ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA-HUESO Josiane et GUICHEBAROU Patrick, ESPAS : VILLEPINTE Serge (suppléant de CAZERES Pierre), LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MANCIET Aline, DUPOUY André et MENACQ Bernard, LAUJUZAN : Aoustou Frédéric, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : BARASCUD Jean-Michel (suppléant de DUCLAVE Jean), MANCIET : SOULES Philippe et CENENT Frédéric, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, MORMES : DESJARDINS Pierre (suppléant de TARTAS Régis), NOGARO : PEYRET Christian, LARRIEU Edith, BELTRI Joseph, CARRERE-CAMPISTRON Christine, GARET Gilles, HAMEL Bernard, PERCHEDE : CUVELIER Christian (suppléant de MARIN Alain), SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

**Absents excusés :** BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, ESPAS : CAZERES Pierre (remplacé par VILLEPINTE Serge), LANNE-SOUBIRAN : IMBERT Yves, MAGNAN : DUCLAVE Jean (remplacé par BARASCUD Jean-Michel), MANCIET : CAPDEPONT Pierre, MORMES : TARTAS Régis (remplacé par DESJARDINS Pierre), NOGARO : COMBRES Roger (pouvoir à PEYRET Christian), LAPEYRE Josiane, PERCHEDE : MARIN Alain (remplacé par CUVELIER Christian).

**Absents :** CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline, MANCIET : MUNOZ Sophie, NOGARO : MARQUE Magali.

**OBJET DE LA DELIBERATION :** Approbation du compte de gestion 2015 dressé par Monsieur GNECCHI Thierry, Percepteur de Nogaro : Budget Annexe, Service voirie (prestations extérieures)

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 du Budget Annexe voirie, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du Budget Annexe Voirie,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires de ce budget annexe,
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Communautaire **DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion du Budget Annexe voirie dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Pour extrait certifié conforme,  
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
La Présidente,

*Elisabeth Dupuy-Miterrand*  
Elisabeth DUPUY-MITERRAND.